

PROGRAMME SUR LA CONSTRUCTION SCOLAIRE

Coordination des Equipements Scolaires et Communautaires

Contexte national et tendances

Angleterre et Pays de Galles

B. WILLCOCK

COLLOQUE

SKOKLOSTER, SUÈDE
27 septembre - 1er octobre 1976

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Programme sur la
Construction scolaire

SME/PEB/76.3

RESTRICTED

Paris, 31 août 1976.

Or. Angl.

COORDINATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES

CONTEXTE NATIONAL ET TENDANCES
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

(Note du Secrétariat)

Le présent document a été préparé par M. Barry Willcock, inspecteur, ministère de l'Education et de la Science, Londres. Il constitue une partie d'une étude plus large sur les problèmes de la coordination des équipements, menée dans le cadre du Programme sur la Construction scolaire. Il a pour objet de fournir une information générale telle que l'exige une bonne compréhension de l'étude de cas réalisée en Angleterre (Cf. document SME/PEB/76.2). Il est soumis aux participants du Colloque sur le thème : "Ecole et Communauté : les équipements dans la dynamique urbaine", comme l'un des documents de base.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur, et n'engagent ni l'Organisation, ni les autorités intéressées.

SOMMAIRE

	Page
CADRE INSTITUTIONNEL	3
MOTIVATIONS	6
OBJECTIFS	15
FOURNITURE COORDONNEE D'EQUIPEMENTS -	
DIVERSES FORMES	18
PROBLEMES ACTUELS	22
QUELQUES PROJETS ACTUELS	26
TENDANCES POSSIBLES DE L'EVOLUTION FUTURE	28

COORDINATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES

CADRE INSTITUTIONNEL

1. Au Royaume-Uni, ce sont généralement des autorités locales qui, dans le cadre de directives et d'une politique définies par le gouvernement central, ont la responsabilité de fournir les équipements scolaires, à l'exception des universités et de quelques autres établissements. En Angleterre, c'est le ministère de l'Education et de la Science qui, entre autres responsabilités, détermine le montant des crédits accordés aux programmes de constructions scolaires, en fonction de demandes faites par les autorités locales, définit les règlements relatifs à la construction, approuve les dépenses et met à la disposition de ces autorités locales un service d'étude de conception et de conseils. Au Pays de Galles, c'est l'office gallois; pour l'Ecosse et l'Irlande du Nord (avec quelques différences), ce sont respectivement l'office écossais et le ministère de l'Education d'Irlande du Nord qui exercent des responsabilités analogues. Sur certains points, ressortissant de la politique gouvernementale, le ministère doit travailler avec les autorités locales pour assurer la mise en oeuvre de cette politique, d'autres problèmes en revanche font l'objet de circulaires indicatives adressées aux autorités locales, qui restent libres de suivre ou de ne pas suivre ces indications. La fourniture d'équipements coordonnés à usage scolaire et communautaire, relève de la décision des autorités locales. Cependant, dans les dernières années, plusieurs circulaires des autorités centrales ont invité à créer de tels équipements et certains projets de développement, entrepris par le Service d'Architecture et de Construction (Architects and Building Branch) du ministère (voir ci-après), ont étudié certaines des conséquences que la fourniture de ces équipements entraîne pour la conception des bâtiments, ce qui a conduit à adresser de nouvelles instructions aux autorités locales.

2. En Angleterre et au Pays de Galles, la structure des autorités locales a été réorganisée en 1974, ce qui a conduit à la création de quatre-vingt-dix-sept autorités locales en matière d'éducation en Angleterre et de huit au Pays de Galles. Il y a en Angleterre deux types d'autorités locales :

les autorités de comté et les autorités métropolitaines. Au Pays de Galles, il n'y a que des autorités de comté.

- i) Autorités de comté. Au niveau des autorités de comté, les responsabilités se partagent, en gros, en deux secteurs : les affaires qui relèvent du conseil de comté et celles, d'intérêt plus local, qui relèvent d'un certain nombre de conseils de district. Le premier est directement responsable de l'éducation et des services sociaux, le second des loisirs. Certains conseils de comté possèdent également des commissions chargées de la coordination en matière de loisirs, mais c'est le conseil de district qui est directement responsable de la réalisation. Dans le cadre du comté, il y a aussi des conseils de paroisse ou de ville, qui ont le pouvoir, par délégation du conseil de district, de fournir, à l'intérieur de leur ressort, des activités culturelles ou de loisir. Dans les comtés, la majorité des projets tendant à fournir des équipements coordonnés ont été le résultat d'une collaboration entre le conseil de comté, agissant, par l'intermédiaire de sa commission de l'éducation, en tant qu'autorité responsable de l'éducation, et un conseil de district et/ou un conseil de paroisse ou de ville.
- ii) Autorités métropolitaines. Dans les grandes agglomérations, les fonctions qui, dans les comtés, sont exercées par le conseil de comté, sont réparties entre le comté métropolitain et un certain nombre de circonscriptions métropolitaines (ou d'autorités de district), que comprend le comté métropolitain. En règle générale, les fonctions du comté sont celles qui ont un caractère régional, comme les transports et les routes, les services de police et de lutte contre l'incendie et la protection des consommateurs, tandis que les fonctions des circonscriptions métropolitaines englobent les services sociaux, les loisirs, le logement et l'éducation. La circonscription métropolitaine ou district est l'autorité de base, et les services du comté sont assurés à l'échelon de cette circonscription suivant des principes généraux fixés par le comté.

3. Quelle que soit la forme de l'autorité locale, la pratique générale veut que les écoles secondaires aient des organismes de direction et les écoles primaires des organismes d'administration, composés de membres nommés par la commission de l'éducation de l'autorité locale (de comté ou métropolitaine), et comportant aussi des représentants de la localité immédiatement desservie par l'école. Plusieurs autorités veillent aussi

à ce qu'il y ait, dans les organismes de direction et d'administration, des représentants des enseignants et des représentants des parents d'élèves. Lorsqu'il y a coordination d'équipements, chaque commission chargée d'administrer ces équipements supplémentaires est habituellement représentée elle aussi au sein de l'organisme de direction.

4. Les services d'hygiène sont administrés par les autorités d'hygiène du district, qui sont elles-mêmes responsables devant les autorités régionales d'hygiène et, en dernière instance, devant le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Le ressort des autorités d'hygiène du district correspond généralement à celui des autorités locales, et il existe, à l'intérieur de ce ressort, des commissions de district qui assurent la participation locale à l'administration des services communautaires d'hygiène.

5. Quand des équipements coordonnés, à usage scolaire et communautaire, ont été fournis, il y a eu jusqu'à maintenant, dans la plupart des cas, une collaboration entre l'autorité locale chargée de l'éducation et la commission de l'autorité locale chargée des loisirs ou le conseil de district. L'établissement d'un projet de ce type suppose un accord entre les partenaires concernés, et, dans le cas le plus fréquent, cette collaboration particulière n'existe que pour un seul projet à la fois. La détermination de la nature du projet, la contribution financière des différents partenaires, les dispositions prises pour continuer à assurer la gestion et l'administration du projet font l'objet de négociations, au niveau local, entre les organismes concernés. Certaines autorités de l'éducation qui, au fil des années, ont acquis une expérience considérable en matière de tels projets entreprennent actuellement des "études de faisabilité", pour tenter de parvenir à un modèle global, qui assurerait, d'une localité à l'autre, un vaste éventail de possibilités.

6. En plus de leurs ressources propres et des conseils que leur fournissent les services du gouvernement central, les autorités locales peuvent recevoir, pour des équipements coordonnés, l'aide des conseils régionaux des sports et des conseils régionaux des arts, qui sont, les uns et les autres, aidés financièrement par le gouvernement central. Cette aide peut être donnée soit sous une forme financière, soit sous une forme de conseils, visant notamment à l'établissement, à l'échelon régional, d'une carte logiquement conçue. Dans certaines zones, les conseils régionaux ont aussi joué un rôle, en attirant l'attention des autorités locales tant sur le besoin d'équipements que sur la possibilité de tenter la réalisation d'équipements coordonnés.

MOTIVATIONS

7. En Angleterre et au Pays de Galles, les facteurs qui ont contribué à coordonner plus étroitement les équipements scolaires et communautaires se sont développés dans un contexte plus large marqué par le souci de créer ou de recréer un sens de la communauté qui, de l'avis de beaucoup, a été détruit par l'urbanisation croissante et les changements de mode de vie qui l'ont accompagnée. La recherche des moyens propres à préserver ou à recréer le sens de la communauté, dans de nouvelles conditions sociales et économiques, a été un trait caractéristique de bien des plans sociaux, au début de notre siècle, et a déterminé la construction de cités-jardins et de lotissements d'habitation planifiés, que l'on appelle parfois des "villages modèles"; plus récemment, on a tenté, dans les schémas de rénovation urbaine, de concevoir des blocs ou des appartements propres à créer les conditions physiques qui permettent de préserver les modèles de relation et d'interaction entre les habitants, tels qu'ils caractérisaient pensait-on, les modèles de vie de "rue" dans certaines villes industrielles. Dans les années qui ont suivi la guerre, le développement d'associations et de centres communautaires a trouvé son pendant, dans les zones rurales, dans la construction de salles communes de villages (village halls). Au cours de ces dernières années, un certain nombre de facteurs influents peuvent être identifiés.

L'évolution de l'enseignement

8. La réorganisation des écoles secondaires et, dans de nombreuses zones, la création d'écoles globales⁽ⁱ⁾ destinées à desservir des localités voisines, a conduit à concevoir l'école comme à la fois déterminée par la communauté locale dans laquelle elle se trouve, et destinée à la servir. Depuis 1964, le nombre des écoles globales est passé de 195 à plus de 2.000, sur un total d'environ 5.000 écoles secondaires en Angleterre et au Pays de Galles, et tout laisse prévoir un accroissement considérable du nombre des écoles globales dans les prochaines années. Durant la même période, un nombre croissant de recherches et de publications ont attiré l'attention sur l'influence qu'exercent, sur les résultats scolaires de l'enfant, les conditions de son existence en dehors de l'école, et sur l'importance particulière des influences qu'il reçoit dans sa vie familiale. On est ainsi devenu plus conscient de l'importance du développement des relations entre l'école et le milieu familial, considéré comme un élément des tentatives faites pour améliorer les possibilités d'éducation offertes

1) Ecoles accueillant des élèves de tous niveaux d'aptitudes.

aux enfants; dans plusieurs cas, qu'il s'agisse d'écoles primaires au secondaires, les écoles ont cherché à développer les contacts, institutionnalisés ou non, avec les parents d'élèves; ceci a eu pour résultat l'établissement de contacts plus larges entre les membres de la communauté et l'extension de l'utilisation communautaire des bâtiments et des installations scolaires.

9. Parallèlement à ces changements, le concept des buts et de la nature de l'éducation, tels que les voit beaucoup d'écoles, a évolué. Plusieurs rapports sur l'éducation, établis à l'échelon national, ont fait ressortir à quel point l'éducation dépend du développement social et affectif autant que du développement intellectuel; à quel point aussi il était souhaitable que les écoles cherchent à établir des contacts plus étroits avec leur environnement et à développer, dans leurs programmes, l'utilisation des ressources de la communauté. Un grand nombre de projets de réforme des programmes études, tant sur le plan local que national, ont, de différentes façons, tenu compte de cette façon de voir(1).

10. L'évolution des études scolaires s'est traduite dans les types de locaux fournis pour les nouvelles constructions scolaires, et, dans plusieurs cas, ceci a développé la demande d'utilisation des équipements scolaires par la communauté, et a également créé différentes possibilités d'utilisation communautaire. L'extension des programmes à des matières visuelles, ou faisant appel à la créativité a conduit à fournir, particulièrement dans les écoles secondaires, des locaux destinés au théâtre, à la musique, aux arts et aux travaux manuels. De même, la tendance à construire des gymnases dans les écoles secondaires a permis le développement des possibilités sportives, dans de nombreuses zones. Cette évolution a conduit au développement, dans ces matières, des cours pour adultes, répondant à une demande créée soit par une récente expérience scolaire soit par un souhait déjà ancien de continuer ainsi leurs études. De même, la tendance à la création de locaux d'utilisation plus souple, que l'on considérait comme mieux adaptés aux besoins et au statut des élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire, a facilité d'autres formes

1) Le Secrétariat d'Etat pour l'Education et la Science crée périodiquement des commissions chargées d'étudier certains aspects, au niveau national, de l'éducation et d'élaborer des rapports. Ces commissions réunissent des personnes disposant d'une vaste expérience, tant dans le domaine de l'éducation que dans d'autres domaines. Les rapports, résultant d'enquêtes faites par ces commissions, sont publiés, et exercent souvent une influence considérable sur la politique gouvernementale et sur la pratique de l'enseignement. Deux rapports, qui ont joué un rôle important dans le développement des relations entre l'école et la communauté, sont le rapport Newsom, La moitié de notre avenir, consacré à l'éducation des enfants de 1 à 16 ans, d'un niveau intellectuel moyen et inférieur, publié en 1963, et le rapport Plowden, Les enfants et leurs écoles primaires, publié en 1967.

de participation des adultes. Les salles communes, les espaces généraux d'enseignement, souvent associés à des installations du genre cafétérias ou snack-bars, se sont révélés offrir un intérêt supplémentaire à l'utilisation des bâtiments scolaires par les adultes.

11. De même, l'évolution des programmes scolaires a influencé la forme des nouveaux "bâtiments scolaires et ceci, à son tour, a accru les possibilités et la demande concernant l'usage communautaire des équipements scolaires. Il y a eu aussi des cas où l'utilisation par l'école des équipements communautaires a eu des effets sur les programmes scolaires. L'accès à une piscine modifie le programme d'éducation physique, la proximité d'une bibliothèque publique peut influencer la façon dont est conçue, dans une école, le travail individuel. Des écoles ont fait usage de plusieurs équipements de ce genre, et le résultat a été qu'il s'est développé, du côté des écoles, le désir d'intégrer, si possible, ces équipements à la conception des bâtiments scolaires.

12. De nouvelles formes de locaux peuvent, en elles-mêmes, produire de nouveaux modèles d'activité et de nouvelles demandes. L'élargissement de l'éventail des activités sportives à l'intérieur du programme scolaire peut, éventuellement, avoir pour conséquence un accroissement de la demande provenant d'anciens élèves, et imposer l'extension de ces installations, afin de répondre à cette demande.

13. L'évolution des écoles a été accompagnée d'un accroissement de l'intérêt porté à l'éducation communautaire, et par le besoin de fournir des possibilités de formation continue, sous plusieurs formes, destinée à la fois aux jeunes gens et aux adultes, ce qui inclut que l'on offre la possibilité de reprendre le cours des études à n'importe quel moment de l'existence. La demande pour l'éducation à temps partiel des adultes est allé croissant, en particulier en ce qui concerne l'éducation non professionnelle, et en 1973 il y avait environ un million et demi d'élèves qui suivaient des cours du soir, dont la plus grande partie avait lieu dans des bâtiments scolaires, primaires ou secondaires. Quelques écoles secondaires ont offert aux adultes la possibilité de suivre l'enseignement, en même temps que les élèves et, quoique le nombre d'adultes qui profitent de cet avantage soit encore restreint, il semble aller croissant. En corollaire les classes du soir, prévues originellement pour des adultes, ont été ouvertes aux plus âgés des élèves. L'éducation des adultes a tendu sans cesse à s'éloigner des cours du soir classiques, et on la considère actuellement comme un aspect de l'intérêt plus large que l'on porte aux besoins généraux, d'éducation, de vie sociale et de loisirs, de la communauté. Depuis la réorganisation du gouvernement local, en 1974,

en particulier, plusieurs autorités locales de l'éducation ont institué des services communautaires d'éducation, dont la responsabilité couvre l'éducation continue, l'éducation des adultes et le service de la jeunesse.

14. Depuis plusieurs années, l'éducation des adultes et le service de la jeunesse ont utilisé les bâtiments scolaires en dehors des heures de classe, sur la base d'une utilisation partagée. Dans les dernières années cependant, on a reconnu de plus en plus que ces différents aspects du service d'éducation peuvent tirer bénéfice d'une étroite collaboration, et l'on en est venu à considérer de façon plus systématique la conception des bâtiments destinés à ces usages. Dans les écoles secondaires notamment, l'habitude s'est établie de construire des parties réservées aux jeunes et des salles communes pour les adultes, afin de faciliter l'usage des ressources totales du bâtiment pour un plus grand nombre de buts. Plusieurs autorités ont en même temps désigné des moniteurs pour les jeunes, des moniteurs d'éducation des adultes ou, plus récemment, des équipes d'éducation communautaire, adjointes aux équipes pédagogiques des écoles disposant de telles installations, en partie dans le but d'améliorer la collaboration entre l'école et les autres usagers. Certaines autorités locales ont fait de l'étroite intégration de tous ces aspects de l'éducation un principe de leurs plans de développement. Ces méthodes ont reçu des encouragements dans les rapports sur l'avenir du service de la jeunesse(1) et sur le développement de l'éducation des adultes(2).

Facteurs sociaux et d'environnement

15. Il est possible que la primauté de l'intérêt accordé à "l'éducation communautaire" indique que les besoins des communautés sont plus grands que précédemment. L'accroissement de cet intérêt découle également d'une élévation des aspirations et des buts sociaux. La croyance que, si l'on permet à un plus grand nombre d'individus et de groupes d'utiliser les équipements scolaires, cela bénéficie, sur le plan social et éducatif, tant à la communauté dans son ensemble qu'à l'école et à ses élèves a été à l'origine d'une importante évolution dans ce domaine. Depuis longtemps, les bâtiments scolaires ont été utilisés dans un grand nombre de buts communautaires. Depuis leur création au dix-neuvième siècle,

1) Rapport Albemarle. Le service de la jeunesse et son avenir. Conseil pour le développement du service de la jeunesse, 1964.

Conseil pour le développement du service de la jeunesse. La jeunesse et le travail en communauté dans les années soixante-dix, 1969.

2) L'éducation des adultes : un plan de développement, ministère de l'Education et de la Science, Londres, 1973-

les écoles paroissiales facultatives ont abrité des activités paroissiales, et, dans certaines paroisses, des salles ont été construites comme parties intégrantes du bâtiment. L'école, qui est souvent le seul bâtiment offrant une salle suffisamment vaste pour accueillir des réunions publiques, a souvent servi de centre de vie communautaire. L'action de Henri Morris qui, entre les deux guerres, a créé des collèges de village dans le comté de Cambridge-, trouvait son origine tout autant dans une certaine conception de la contribution que les bâtiments scolaires pourraient apporter à la renaissance de la société rurale que dans des préoccupations éducatives. Depuis, on a considéré le rôle de la communauté dans l'éducation et la part qu'y prennent les équipements scolaires comme des facteurs de bien des changements sociaux. Une plus grande mobilité de la population, les programmes de rénovation urbaine, développement des villes nouvelles, les changements du modèle familial, l'accroissement des loisirs et le besoin d'offrir les occasions et les moyens d'une solidarité et d'un soutien de l'individu dans une société fréquemment décrite comme toujours plus anonyme - tout cela a constitué un stimulant au développement du rôle éducatif de la communauté.

16. Dans les dernières années on a constaté un accroissement de l'intérêt porté aux équipements de loisirs, particulièrement aux installations sportives. Ceci a reçu l'aide au plan national et régional, d'organismes tels que le Conseil des Sports, et le gouvernement a encouragé des projets conçus pour améliorer les équipements. Dans d'autres domaines, le Conseil des Arts a apporté son encouragement au développement de locaux destinés à la musique, au théâtre et aux arts. Dans les deux cas, cela relevait de la tendance croissante à encourager l'utilisation des équipements scolaires existants pour le développement des activités. Quand on prévoit aujourd'hui l'extension ou la construction de bâtiments, on tend à favoriser la collaboration entre le service de l'éducation et d'autres services des autorités locales, et parfois avec des associations volontaires, afin de permettre la création d'équipements dans des zones où, sans cette collaboration, ils n'existeraient pas. L'intérêt économique d'une utilisation maximale des équipements a joué un grand rôle dans cette tendance, mais, dans la plupart des cas, on a vu dans ces développements une contribution à l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones concernées.

17. L'utilisation des équipements scolaires pour les besoins de la communauté a pris une importance toute particulière dans les zones où se posent des problèmes sociaux particuliers. Dans plusieurs grandes villes, des plans de relogement ont abouti à la création de vastes zones d'habitation, en bordure des agglomérations, ce qui a entraîné, pour de très

nombreux habitants, d'importants changements dans le mode de vie. Souvent, ces zones ont été isolées des villes dont elles font partie, et sont fréquemment devenues des déserts culturels, dépourvus de coeur ou de centre bien reconnaissable. Les bâtiments scolaires ont souvent été utilisés, et parfois même conçus, comme des centres communautaires, afin de répondre au besoin d'un point d'attache, et d'encourager aussi le développement du sentiment communautaire, et de la participation à la vie commune. Dans certains cas, d'autres installations à usage public, comme des bibliothèques, des centres médicaux, des foyers de personnes âgées ou des installations de jeux pour les enfants d'âge préscolaire ont été bâties en bordure des bâtiments scolaires, dans des buts identiques. Des projets de recherche appliquée bénéficiant de l'aide gouvernementale, sur les moyens de répondre aux besoins des zones les plus défavorisées ont également souligné le rôle communautaire dévolu à l'école(1).

18. Dans plusieurs développements de villes nouvelles, la création d'équipements susceptibles à la fois de servir de centre à la vie de la commune et de permettre l'extension d'un grand nombre d'activités contribuant à la qualité de la vie, s'est effectuée par juxtaposition d'équipements d'éducation et d'autres équipements destinés à ces buts.

Facteurs économiques

19. Ces motivations sociales et éducatives ont rejoint des arguments économiques, selon lesquels les bâtiments et les équipements scolaires, qui représentent un investissement public considérable, devraient être utilisés aussi complètement que possible. Dans le cas de constructions nouvelles ou d'extension de constructions existantes, la possibilité de créer des équipements tels, par leur nature ou leur importance, qu'ils ne seraient pas possibles si l'on appliquait d'autres méthodes, a conduit dans de nombreux cas à la création d'équipements coordonnés, et la collaboration entre les autorités locales en matière d'éducation et les conseils de district dans des entreprises telles que la construction de piscines à usage mixte école et communauté a plusieurs fois été réalisée, au cours des dernières années. De telles entreprises présentent de nombreux intérêts économiques, et l'on a insisté sur différents aspects de

1) En particulier deux sortes de projets, ces dernières années. Il s'agit des Projets de développement communautaire, réalisés sous l'égide du ministère de l'Intérieur, et des projets de recherche sur les zones prioritaires réalisés sous l'égide du ministère de l'Education et de la Science, et du Conseil de la recherche en sciences sociales, ce dernier ayant trouvé son origine dans une recommandation du rapport Plowden. Dans ces deux cas, les rapports publiés contenaient des recommandations adressées aux autorités locales, concernant les actions possibles à l'avenir, et certaines autorités ont agi sur la base de ces recommandations.

ces derniers, selon les besoins particuliers des différentes zones. La plus grande partie des entreprises de ce genre ont eu lieu, au début, dans des zones rurales ou semi-rurales, où l'on a utilisé la possibilité offerte par de nouveaux bâtiments scolaires de créer sur place des équipements qui, auparavant, n'étaient accessibles que si l'on se déplaçait jusqu'à la ville la plus proche. Les exemples le plus communément répandus, au début, étaient des piscines, que l'on créait en réunissant l'investissement en capital représenté par l'aire d'éducation physique d'une école et un investissement financier égal ou supérieur, fourni par un conseil de district, avec parfois un complément provenant d'un emprunt local. Des bibliothèques publiques et des salles de théâtre et de concert ont été construites de façon analogue. A la suite de ces premiers développements, l'attention s'est déplacée vers la création d'autres équipements sportifs, et, à ce moment, les zones concernées étaient urbaines aussi bien que rurales. Les avantages découlant d'un partage du coût du terrain s'ajoutaient à l'avantage d'un investissement commun de la construction, et ceci revêtait une importance particulière dans les zones urbaines, où le petit nombre d'emplacements convenables disponibles donnaient plus de valeur aux arguments en faveur d'une utilisation maximum. Depuis, les projets de fourniture d'équipements coordonnés les plus ambitieux ont tendu à se développer dans des zones défavorisées, au centre des villes, et dans des villes nouvelles, où les facteurs liés à l'emplacement et à une rentabilité maximum du capital investi ont semblé importants.

Sources des Motivations

20. Dans la majorité des cas, l'incitation au développement de projets d'équipements coordonnés a été d'origine locale, et a toujours été très encouragée par le gouvernement central et par d'autres organismes particulièrement intéressés au développement d'équipements mis à la disposition du public. Depuis le début des années 1960(1), plusieurs circulaires diffusant des conseils adressés par le gouvernement aux autorités locales ont insisté sur l'extension de l'utilisation publique des équipements

1) "La création d'équipements sportifs". Circulaire interministérielle, 1963 et 1964 - ministère du Logement, gouvernement local et ministère de l'Education et de la Science.

"La chance de partager" - ministère de l'Education et de la Science, 1970.

"La création d'équipements sportifs" - ministère de l'Environnement, 1975.

scolaires, et ces documents ont en particulier attiré l'attention sur l'avantage social et économique de la création d'équipements coordonnés. Dans la majorité des cas, c'est le besoin et la possibilité d'agrandir ou de construire une école qui ont fourni l'occasion de créer de tels équipements, et, par voie de conséquence, l'initiative a été prise par l'autorité responsable de l'éducation. Plusieurs autorités locales d'éducation ont maintenant pour habitude d'informer les conseils de district et de paroisse des futurs projets de constructions, dans leurs zones, et de les inviter à considérer la possibilité de créer, en relation avec ces projets, des équipements coordonnés. Il y a peu d'exemples dans lesquels la nature des installations créées de cette façon a été déterminée en réponse à l'expression "populaire" de certains besoins, opposés à ceux exprimés par des conseils locaux et, quand cela a été le cas, c'était généralement quand il s'agissait d'agrandir une école déjà existante, qui avait déjà établi des contacts étroits avec la communauté, et où s'était déjà créée une tradition d'utilisation publique des équipements scolaires. Dans ces cas, il a parfois été possible de consulter directement l'opinion locale sur le genre d'équipements qu'il convenait de créer, et cela a parfois conduit à modifier ce que l'on avait envisagé au départ. Dans une zone suburbaine relativement prospère par exemple, une proposition originelle de construire un centre de sports a été modifiée après une telle consultation de l'opinion locale, qui révéla que la majorité des habitants de cette zone souhaitaient des locaux convenables, destinés à accueillir des groupes de jeux pour enfants d'âge préscolaire, en liaison avec des équipements qui pourraient être utilisés, dans le courant de la journée, par des groupes de discussion et d'activités rassemblant les jeunes mères.

21. Dans plusieurs cas, on peut attribuer la responsabilité de projets particuliers dans certaines localités à des individus ou des groupes d'individus qui ont été à l'origine des subventions de développement et qui ont persuadé les autorités locales d'entreprendre des projets d'équipements coordonnés. Il s'agit là parfois de personnes concernées professionnellement, parfois de membres élus de conseils locaux.

22. Il y a eu généralement peu de coordination de projets semblables à l'échelon régional bien que des organisations comme les conseils régionaux des sports aient considéré comme faisant partie de leurs fonctions d'encourager les autorités locales à étudier des projets, et les aient informées du type d'équipements qui semblaient nécessaires pour en compléter d'autres, que l'on trouvait dans la région, et que parfois des organismes nationaux et régionaux particulièrement intéressés au développement d'équipements en relation avec les activités dont ils représentent les intérêts aient accordé des dons financiers, destinés à

compléter les crédits destinés aux programmes de constructions scolaires et les investissements d'autres autorités locales(1).

23. La réorganisation des autorités localè, en 1974, a été notamment marquée par le développement des organismes constitués de gestion; ceci montre que l'on est devenu attentif au besoin qu'ont les autorités locales de planifier leurs services sur la base d'une intégration poussée, afin d'obtenir la plus grande complémentarité possible des services, d'éviter les doubles emplois inutiles, et de coordonner de la façon la plus efficace les futures créations de services.

24. Les développements de villes nouvelles ont offert l'occasion de planifier, sur une échelle que l'on peut rarement atteindre dans d'autres cas, les équipements coordonnés, et c'est dans la plupart des villes nouvelles que l'articulation des équipements scolaires sur les autres équipements, qui permet de répondre de façon plus efficace à un plus vaste éventail de 'besoins, est apparue avec une particulière netteté. On a

1) Méthodes financières des autorités locales

Toute explication sommaire du système financier des autorités locales conduira nécessairement à une simplification abusive, et les grands traits retenus pour cette note sont ceux qui touchent les projets en capital, relatifs principalement à la création d'équipements. Il faudrait aussi noter que certains aspects financiers du gouvernement local sont soumis en permanence à une commission d'enquête (la commission Layfield), dont les termes de référence comportent l'étude des méthodes des sources locales de ressources des autorités locales.

Impôts locaux. Ils sont la principale source de revenus des autorités locales. Ils sont déterminés chaque année par l'autorité locale, en fonction de la valeur de la propriété, privée et industrielle, dans son ressort.

Dépenses en capital. Le capital nécessaire aux constructions scolaires provient d'emprunts lancés par les autorités locales, à l'intérieur des limites de l'autorisation donnée par le gouvernement central, dans ce but précis. Cette autorisation est donnée au moyen du programme annuel de constructions scolaires, établi par le ministère de l'Education et de la Science, d'après les propositions des autorités locales. Actuellement, le principal critère qui détermine l'inclusion de projets dans le programme de constructions est le besoin de créer des places supplémentaires dans les écoles, afin de suivre l'accroissement de la population dans certaines zones, quoique l'on tienne parfois compte d'autres facteurs, comme le remplacement de bâtiments anciens et/ou ne répondant plus aux normes. De plus, certains programmes peuvent, dans des circonstances particulières, être lancés pour d'autres buts particuliers, ainsi par exemple l'amélioration des installations, rendue nécessaire par la réorganisation scolaire. L'investissement en capital pour d'autres services relevant de l'autorité locale, tels que les bibliothèques, le service de la jeunesse, les équipements de loisirs, est procuré de façon analogue, à cette différence près que le gouvernement central donne l'autorisation d'emprunt pour l'ensemble de ces services, chaque autorité décidant, dans les limites de cette autorisation, la part accordée à chaque

souvent pris, comme unité de base de la planification, la zone de recrutement d'une école primaire, en lui adjoignant d'autres installations, telles que des cliniques, des bibliothèques annexes, etc. conçues et implantées de façon à desservir la même zone, tandis que des installations à usage plus extensif et plus spécialisées sont souvent rattachées à la zone desservie par une école secondaire. Dans ces cas, c'est généralement l'agence pour le développement de la ville nouvelle(1) qui a été à l'origine de la motivation, en prenant l'initiative de créer des équipements coordonnés et en assurant la collaboration entre l'autorité locale d'éducation et les conseils de district concernés.

OBJECTIFS

25. A la diversité des motivations correspondent les diverses formes selon lesquelles les installations coordonnées ont été créées et sont

service particulier. Ce poste de dépenses est dénommé "secteur déterminé localement".

Programmes spéciaux. Différents départements gouvernementaux accordent parfois des crédits pour financer des projets additionnels, particulièrement dans des zones défavorisées. En règle générale, ces programmes comportent des priorités clairement indiquées, et les autorités locales présentent des projets à l'étude. Pendant un certain nombre d'années, les programmes "d'aide urbaine" ont fonctionné de cette façon, ils étaient conçus à l'origine pour le financement de projets à petite échelle, dont les autorités locales attendent une amélioration considérable des équipements ou des services dans des zones défavorisées. Les autorités locales fournissent 20% du coût de tels projets, les 80% restants étant un don du gouvernement central. Les autorités locales payent l'intérêt des projets en capital au moyen des impôts locaux.

Subventions aux impôts locaux. Pour compléter les ressources des impôts locaux, en partie pour permettre aux autorités locales de couvrir les frais découlant de la nouvelle législation, de payer les règlements, etc. et en partie pour leur permettre de maintenir un niveau minimum de services tout en contrôlant les dépenses globales, le gouvernement central accorde chaque année des crédits destinés à compléter le revenu des impôts locaux.

Délégations. Les autorités locales qui ne sont pas elle-mêmes des autorités prélevant les impôts locaux, comme les conseils de district ou de ville ou, dans le cas des autorités métropolitaines, le conseil de comté, ont délégation pour l'argent nécessaire à la bonne marche des services dont ils sont directement responsables devant l'autorité prélevant les impôts locaux.

1) Les agences pour le développement des villes nouvelles sont des autorités particulières, instituées par le gouvernement central afin de faciliter la coordination du développement des zones définies comme villes nouvelles. Elles ne sont pas chargées de services d'éducation ou des autres services sociaux, qui, dans chaque cas, restent du domaine des autorités locales existantes.

utilisées en Angleterre et au Pays de Galles. Dans la variété des objectifs poursuivis par les établissements particuliers apparaît une diversité comparable dans la façon de concevoir les potentialités de cette coordination. Dans certains cas, l'objectif est principalement économique, on cherche à assurer l'utilisation maximum des installations, tandis que dans d'autres on retient surtout les possibilités sociales et éducatives, ce qui conduit à constituer une philosophie de l'éducation et du développement de la communauté, pour laquelle le résultat potentiel de la création d'installations coordonnées est une contribution majeure à la bonne marche des communautés.

26. De plus, l'expérience des responsables de la mise en oeuvre de certains projets d'équipements coordonnés tend à prouver que les différents utilisateurs de ces équipements peuvent concevoir de façon différente les buts que ceux-ci doivent servir, et notamment l'ordre de priorité à donner aux différents groupes d'objectifs.

27. Quand les responsables du développement de ces équipements en définissent les objectifs ils font souvent la différence entre les objectifs particuliers des services et des équipements représentés dans le projet global, qui peuvent n'être que peu différents de ceux qui seraient assignés à ces services s'ils existaient de façon indépendante, et les objectifs et les possibilités qui peuvent être atteints de façon spécifique, grâce à la coordination. Il peut être plus facile de parvenir aux premiers, ou on y parvient d'une façon légèrement différente, quand on cherche à les atteindre dans le cadre d'un projet coordonné, tandis que les seconds sont le produit direct de la coordination.

28. Un des groupes d'objectifs concerne l'éducation des élèves à l'école. Si l'on construit l'école comme un élément d'un ensemble d'équipements coordonnés, on peut rattacher les programmes d'étude aux aspects plus vastes de la vie de la communauté, on peut utiliser de façon plus extensive les ressources de la communauté pour compléter celles de l'école, afin de donner aux élèves un enseignement plus concret, et à la communauté une meilleure compréhension du travail accompli dans l'école. Les relations entre l'école et les parents, en particulier, peuvent être développées de façon plus efficace quand les parents peuvent être amenés à utiliser plus fréquemment les installations scolaires, ce qui offre aux parents et aux enseignants un plus grand nombre d'occasions de se rencontrer dans différents contextes.

29. Un deuxième groupe d'objectifs concerne l'éducation de la communauté. Si celle-ci s'articule sur d'autres équipements de la communauté, il est possible de mieux faire connaître les possibilités de continuer ou de

reprendre des études, de se consacrer à certains intérêts à quelque époque de la vie que ce soit; les programmes peuvent être plus extensifs, des gens qui, en d'autres circonstances, ne chercheraient pas à prolonger leur éducation peuvent ressentir l'envie de le faire; on cherche comment développer de nouvelles formes d'éducation, en réponse aux vœux exprimés par la population, et l'on attache une grande importance à la détermination des moyens permettant à la population de participer à l'organisation des possibilités et des activités dont elle bénéficie.

30. La façon de concevoir la contribution que les équipements coordonnés peuvent apporter à la bonne marche de la communauté varie en général selon la nature de cette communauté. Dans les zones considérées comme défavorisées, ou confrontées à des problèmes particuliers, on insiste sur le rôle de développement de la communauté, et l'on met l'accent sur le développement des relations entre les habitants de la zone, en étudiant des programmes et des activités conçus de façon à rendre moins aigus les problèmes que l'on a identifiés. Dans d'autres zones, on peut retenir, entre autres objectifs, l'utilisation des équipements comme centre culturel, ce qui à la fois permet de promouvoir et d'encourager les activités locales, et d'organiser périodiquement des expositions, des concerts, des représentations théâtrales qui attirent dans la localité des oeuvres d'importance régionale et nationale.

31. En plus des objectifs assignés aux services et aux fonctions spécifiques réunis à l'intérieur du projet coordonné, on met souvent l'accent sur les objectifs que permet d'atteindre l'ensemble des services intégrés. L'importance que l'on attache à ces objectifs, et la façon de les concevoir varie d'un projet à l'autre, et il peut arriver en fait que, au début, on n'aperçoive que les objectifs de certains des services faisant partie de l'ensemble. Dans certains cas, on a reconnu comme l'un des objectifs souhaitables la possibilité d'offrir aux familles l'occasion de participer ensemble à des activités de loisirs, car l'on pense que ceci peut renforcer l'unité de la famille en tant que cellule sociale. Dans d'autres cas, on accorde une très grande importance à la nécessité d'offrir aux jeunes gens et aux adultes l'occasion de partager des intérêts communs, afin d'améliorer les relations entre les générations. Dans certains développements plus récents et plus extensifs, on a estimé souhaitable de rendre les possibilités d'éducation aussi accessibles que possible et d'éviter toute séparation inutile entre ces activités et d'autres aspects de la vie en communauté, et ceci a conduit à placer ces équipements à proximité des magasins et des lieux résidentiels.

FOURNITURE COORDONNEE D'EQUIPEMENTS - DIVERSES FORMES

En relation avec les écoles primaires

32. On a souvent construit, dans le cadre des écoles primaires, des "ailes" destinées au service de la jeunesse et/ou à l'éducation des adultes. Cela a été particulièrement le cas dans les zones rurales, où les distances faisaient qu'il était souhaitable d'implanter ces équipements aussi près que possible de ceux auxquels ils étaient destinés. Dans la majorité de ces cas, il n'y a pas de relation fonctionnelle entre l'école et les autres services, l'objectif principal des locaux supplémentaires étant de faciliter l'utilisation double, mais séparée, des installations. Certaines autorités locales, notamment dans le Cambridgeshire et le Leicestershire ont, plus récemment, développé des relations de travail plus étroites entre ces services et les écoles primaires auxquelles ils se rattachent. D'autres autorités, particulièrement celles qui ont à faire face aux problèmes des zones défavorisées au centre des villes, se sont attachées à développer des programmes informels d'éducation des parents et à faire participer plus étroitement les parents au travail de l'école; dans ce but, certaines autorités ont créé, dans quelques écoles primaires, des salles réservées aux parents, soit en faisant construire des locaux supplémentaires, soit en modifiant l'affectation de certains locaux disponibles dans le bâtiment. Certaines autorités ont bénéficié, pour cela, ou pour construire des centres familiaux, ou autres, de dons en provenance des programmes "d'aide urbaine" et d'autres sources, souvent de fondations charitables. Dans plusieurs zones rattachées à une école primaire, on trouve différentes formes de création conjointe d'équipements, résultant de la collaboration entre les autorités d'éducation et d'autres organismes. Des bibliothèques annexes, à la fois scolaires et publiques, dans les zones rurales (en Cumbrie et au Cheshire notamment), des centres communautaires rattachés aux écoles primaires (Oldham, Rochdale, Cheshire, Sheffield), des équipements sportifs (Walsall) et des aires de jeux, utilisées par l'école et par le public, fournissent des exemples de cette collaboration, et l'on peut ajouter plusieurs piscines qui, en dehors des heures de classe, sont ouvertes aux enfants des environs. Des développements plus récents comportent la construction de cliniques adjacentes aux écoles primaires, dans certaines zones (Sheffield).

Ecoles secondaires - l'intégration des services d'éducation

33. Un grand nombre d'écoles secondaires possèdent des ailes annexes, destinées au service de la jeunesse et à l'éducation des adultes; celles-ci

offrent aux usagers volontaires qui disposent de temps libre pendant la journée une base, à partir de laquelle ils peuvent utiliser les installations à usage général de l'école, quand elles sont disponibles, telles que les gymnases, les ateliers, les salles de classe et le hall. Certaines autorités locales d'éducation pratiquent également une politique de nomination de moniteurs de jeunes, de moniteurs pour l'éducation des adultes ou de moniteurs municipaux, qui sont adjoints au corps enseignant des écoles disposant de ces installations supplémentaires, ceci en partie afin d'améliorer les relations de travail entre l'école et les autres usagers. D'autres autorités, notamment au Cambridgeshire, au Devon et au Leicestershire, font d'une étroite intégration de tous ces aspects du service éducatif un trait distinctif de leur plan de développement. Dans certains cas, on offre aux adultes la possibilité de suivre la classe en même temps que les élèves, pendant les heures de cours, et il n'est pas rare de trouver les élèves les plus âgés travaillant dans les classes, à côté d'adultes, pendant les cours du soir.

Ecoles communautaires et collèges communautaires

34. Ces termes sont utilisés de plus en plus fréquemment pour désigner des institutions d'éducation qui sont destinées à jouer un plus grand nombre de rôles que ne le fait normalement une école. Ce ne sont pas des désignations officielles, et l'école désignée par telle autorité locale d'éducation comme école communautaire n'est pas obligatoirement désignée ainsi par telle autre. On trouve, sous le nom d'écoles communautaires des exemples de toutes les formes de coordination décrites plus haut, et de plus cette expression est fréquemment employée pour désigner des écoles qui poursuivent une politique d'intégration étroite à leur communauté, mais qui ne disposent pas, dans ce but, d'installations supplémentaires.

35. La plupart des écoles que l'on appelle écoles communautaires présentent certaines caractéristiques communes, bien qu'il y ait en pratique une variété considérable dans les façons selon lesquelles elles sont organisées et administrées. Certaines caractéristiques communes sont les suivantes :

- i) elles offrent une éducation à temps complet aux enfants d'âge scolaire, et offrent également certaines formes d'éducation et/ou de loisirs aux autres, y compris les adultes et les jeunes qui viennent à mi-temps;
- ii) par une décision officielle, connue du public, les bâtiments et les installations utilisés par l'école sont mis à la disposition d'autres groupes, en vue d'utilisations variées;

- iii) les responsables ont clairement conscience de l'unité globale des différentes activités entreprises, et certaines dispositions sont prises pour intégrer le fonctionnement et l'administration, ce qui implique, entre les différents groupes d'utilisateurs, une collaboration plus étroite que celle que l'on rencontre dans l'organisation traditionnelle en utilisation double;
- iv) les responsables s'assignent comme objectif de faire participer l'institution, par tous les moyens disponibles, à l'amélioration de la qualité de la vie dans la localité où elle se trouve.

36. Les différences d'organisation et de fonctionnement se trouvent dans les domaines suivants :

- i) la forme de la structure de gestion adoptée; dans certains cas, il y a un directeur général, responsable de tous les aspects de l'éducation, dans d'autres, il y a un directeur spécialement chargé des programmes d'éducation et un administrateur des autres équipements communautaires, et, dans un petit nombre de cas, il a été institué une équipe de direction, dont chacun des membres est responsable d'un secteur particulier d'activité, et partage avec les autres la responsabilité d'ensemble;
- ii) le financement des opérations peut être global, l'école recevant une allocation d'ensemble pour tous les aspects de l'activité entreprise, ou il peut y avoir des estimations et des allocations séparées pour chacun des aspects d'activité;
- iii) l'équipe enseignante peut être conçue comme une équipe globale, couvrant tous les aspects d'activité, ou bien elle peut être constituée d'un certain nombre d'équipes;
- iv) le service rendu à la communauté peut être conçu comme simple mise à la disposition des équipements et des ressources, ou il peut comporter la recherche du développement de la communauté;
- v) des bâtiments et des équipements peuvent être adjoints à ceux de l'école, et peuvent être conçus soit comme des unités séparément identifiables, soit comme des éléments totalement intégrés d'un ensemble global.

37. Dans plusieurs cas, les autorités locales d'éducation ont été sensibles à l'avantage qu'offre, pour la création d'équipements coordonnés, le modèle de l'école communautaire, qui permet de résoudre les problèmes d'administration fréquemment soulevés par l'utilisation multiple des équipements par différents groupes d'utilisateurs.

38. Certaines autorités locales d'éducation ont abordé de façon différente le problème de l'utilisation publique des installations scolaires. Dans le Hertfordshire par exemple, l'éducation de la communauté est assurée en coordination avec les collèges de formation continue et, si les locaux scolaires sont utilisés pour l'éducation des adultes, cette utilisation est tout à fait indépendante de l'école et de son organisation. D'autres ont créé, pour l'éducation des adultes, des instituts couvrant chacun une zone et organisent ainsi, en utilisant les bâtiments scolaires et les autres locaux éducatifs quand ils sont disponibles, un service d'éducation de la communauté.

Projets coordonnés - collaboration entre les autorités de l'éducation et d'autres départements ou d'autres services des autorités locales

39. On peut distinguer entre la coordination des équipements créés dans le ressort d'une autorité de l'éducation et celle qui est réalisée par la coopération entre l'autorité de l'éducation et des conseils de district ou de paroisse, d'autres départements des autorités locales ou encore, en certains cas, d'autres organismes publics ou privés. Nombreux sont les collaborateurs potentiels d'un tel schéma, et le modèle de service fourni varie avec la nature des collaborateurs et la dimension du projet. Le modèle le plus extensif comporte un certain nombre d'installations telles que : une salle de sports, souvent mieux équipée qu'il ne serait normal pour une école, fréquemment dotée de gradins pour les spectateurs, une piscine, des courts, une salle commune, souvent équipée d'un bar, un hall/salle de théâtre conjointement utilisé par l'école et le public, une aire d'expositions permettant d'installer un centre artistique ainsi que des installations sportives de plein air. Dans un tel modèle, les contributions financières des organismes associés sont généralement mises en commun, ce qui a pour résultat une conception d'ensemble du bâtiment, si bien que l'école utilise l'ensemble des ressources pendant les heures de classe et que, aux autres heures, le public a accès non seulement aux équipements correspondant à la contribution financière des autres organismes, mais aussi à toutes les installations de l'école.

40. Dans les dernières années, les autorités locales ont de plus en plus découvert l'intérêt de cette méthode, et il y a à l'heure actuelle plus de 400 projets en voie de réalisation, et un plus grand nombre encore à l'étude.

Centre polyvalents

41. Dans la majorité des projets coordonnés, c'est l'école qui, de loin, apporte la plus grande contribution financière initiale. Cependant, dans

certaines développements récents, l'école n'a pas apporté la contribution la plus importante, et ce n'est pas nécessairement non plus elle qui utilise le plus les équipements; elle est devenue un élément d'un ensemble d'équipements et de programmes, qui peut comporter un centre de sports, une bibliothèque publique, un centre pour les handicapés et les personnes âgées, un centre d'éducation des adultes, un centre de jeunes, un collège de formation continue, ainsi que des magasins et des logements pour des célibataires ou de jeunes couples. Des centres de ce genre ont été créés à Manchester (Centre Abraham Moss), à Sutton Ashfield, Nottinghamshire (Centre Sutton) et à la ville nouvelle de Milton Keynes, Buckinghamshire (Campus de Stantonbury). Ces centres sont, inévitablement, très vastes, tant du point de vue de leurs dimensions matérielles que du point de vue du nombre des personnes susceptibles de se trouver sur place en même temps.

PROBLEMES ACTUELS

42. Il paraît évident que, là où il semble possible de construire de nouveaux bâtiments scolaires ou d'agrandir des bâtiments existants, notamment pour une école secondaire, la plupart des autorités locales d'éducation chercheront les possibilités de créer des équipements coordonnés, en collaboration avec d'autres services ou d'autres autorités. Les bénéfices économiques, exprimés en termes d'investissement en capital, qu'offrent de tels projets sont très intéressants, et l'argument selon lequel le public a le droit d'utiliser ces équipements, tout au moins quand ils ne sont pas nécessaires à l'école, prend chaque jour plus de force. En même temps, l'expérience acquise jusqu'ici met en évidence certains problèmes, et la nécessité de les résoudre.

Conception et utilisation des locaux

43. Généralement, les bâtiments scolaires sont conçus dans l'hypothèse que l'ensemble de l'école est utilisée en même temps. D'ordinaire, seules certaines parties du bâtiment sont utilisées le soir, mais il est fréquent que l'accès à ces parties donne accès à tout le bâtiment. La compartimentalisation des installations en zones distinctes, que l'on peut ouvrir, chauffer, éclairer à la demande présente certains avantages, mais cependant, si l'on conçoit le bâtiment selon ce principe, il peut être difficile de réaliser, dans chacune des zones, une combinaison d'installations qui soit également satisfaisante du point de vue de l'école et du point de vue des autres utilisateurs.

44. La majorité des bâtiments scolaires possèdent des locaux de trois dimensions différentes : les salles de classe, les salles de travaux pratiques, et les salles de réunion ou les gymnases; chaque type d'espace est conçu et équipé en fonction d'une activité spécifique. Il peut arriver que certains bâtiments plus récents, ou certains bâtiments anciens transformés, offrent un certain nombre de petites salles capables d'accueillir des groupes correspondant à la moitié d'une classe. La généralisation de l'utilisation par la communauté, et aussi le développement de certaines méthodes pédagogiques, peuvent rendre nécessaire une plus grande variété dans la dimension des espaces, accompagnée d'une plus grande variété dans l'équipement et le mobilier. Un élément important de la conception des écoles destinées à l'usage de la communauté est la possibilité, inhérente à la construction, de modifier les espaces selon les différentes nécessités. Il faut cependant éviter que cette flexibilité entraîne la fragilité, qui serait incompatible avec l'utilisation intensive du bâtiment. La conception d'un bâtiment destiné à la fois à l'école et à la communauté doit être faite avec le plus grand soin, afin d'éviter que, en répondant aux besoins de l'une, on ne sacrifie ceux de l'autre. Il y a là un délicat équilibre à établir. Des halls construits principalement en vue de représentations théâtrales publiques ou de concerts peuvent ne pas être adaptés à bien des activités d'enseignement. Les salles de sports présentent bien des avantages pour plusieurs types de manifestations publiques, et aussi pour certains aspects de l'éducation physique, qu'elle s'adresse aux élèves ou aux adultes, mais, si toutes les installations d'éducation physique sont de ce type, la possibilité d'enseigner certaines activités, telles que la gymnastique et la danse, aux élèves comme à des groupes d'adultes, peut être rendue plus difficile.

45. Une utilisation de nombreux locaux scolaires telle qu'elle puisse satisfaire différents groupes d'utilisateurs dépend grandement, surtout quand il s'agit de locaux destinés aux travaux pratiques, de la possibilité de rangement, tant pour le matériel et l'équipement que pour des travaux inachevés. La possibilité de rattacher plusieurs espaces de rangement à chacun de ces locaux, ainsi que celle de disposer d'installations de rangement à proximité des halls, permettant leur utilisation pour des représentations théâtrales, offrent des avantages considérables.

46. La tendance récente à offrir des espaces pour la vie sociale aux élèves des grandes classes du secondaire, souvent liés à de mêmes espaces destinés aux jeunes et à la communauté, a grandement contribué à augmenter la gamme des espaces mis à la disposition de la communauté. Quand toutefois des espaces communs sont utilisés à la fois par l'école et la communauté, les questions de conception et d'ameublement revêtent une particulière

importance dans la détermination des attitudes adoptées par les différents groupes d'utilisateurs. L'un des principaux avantages pédagogiques qu'en retirent les jeunes gens est d'apprendre à mesurer certaines responsabilités et à s'organiser. Ceci peut créer des frictions si ces mêmes espaces sont, à d'autres moments, utilisés par des adultes, et il convient de prendre des mesures pour amener aussi "bien les jeunes que les adultes à tenir compte des souhaits et des besoins les uns des autres.

Détermination de l'emplacement et utilisation des emplacements

47. L'accessibilité de l'emplacement, et ses liaisons avec d'autres équipements publics, constitue un facteur important. La loi oblige les élèves à aller à l'école, mais tous les autres utilisateurs sont des volontaires. Ils peuvent sans doute être attirés par les équipements mis à leur disposition, mais la commodité d'accès par les transports publics ou individuels, le bon éclairage et la bonne signalisation des voies d'accès sont également importants. Dans la pratique, les facteurs déterminant le choix de l'emplacement d'une école peuvent être limités par d'autres impératifs, et l'emplacement et le terrain estimés devoir convenir aux besoins de l'école n'occupent pas toujours une situation idéale. Quand il a fallu déterminer l'emplacement d'une nouvelle école, on a eu tendance à retenir, comme facteurs décisifs, l'accès aux terrains de jeux et la disponibilité des emplacements, plutôt que l'utilisation par la communauté des équipements scolaires; dans certains quartiers cependant, on est de plus en plus conscient qu'il faut également tenir compte de la communauté. La perspective d'une utilisation intensive et d'avantages sociaux accrus peut justifier un prix d'achat et des coûts d'installation plus élevés. La situation de l'emplacement peut constituer un facteur important dans la détermination de l'usage qui en sera fait par la communauté, tel que l'on peut l'espérer et le prévoir dans les plans, en ce sens que des situations centrales peuvent souvent permettre des équipements plus spécialisés, destinés à répondre aux besoins d'une zone géographique plus vaste, tandis que les terrains situés plus à la périphérie peuvent trouver une meilleure utilisation en offrant des équipements à caractère général, prévus pour un usage communautaire plus local.

Planification du programme

48. Des difficultés sont parfois apparues dans la planification des équipements coordonnés, dans la mesure où le calendrier des programmes de constructions scolaires et celui des projets d'équipements de loisirs ne sont pas les mêmes. Actuellement, les programmes de constructions

scolaires demandent un plus long temps de préparation, car ils sont élaborés conjointement par les autorités locales de l'éducation et le gouvernement central, tandis que les autres équipements, payés par des crédits locaux, sont réalisés en un laps de temps plus court. Il peut arriver qu'il soit impossible, quand est établi le programme d'un projet de construction scolaire, d'engager fermement des dépenses supplémentaires pour des équipements qui y seraient rattachés mais qui dépendent d'un programme à déterminer localement. Cela peut aboutir à des situations telles que des autorités locales, qui, au départ, ont accepté de se joindre à l'autorité de l'éducation pour entreprendre des équipements coordonnés, se rendent compte, à un stade ultérieur, qu'elles ne sont pas en mesure d'engager leurs ressources financières dans ce projet. Si ceci se produit à un stade avancé de la planification du bâtiment, cela peut conduire à de graves déséquilibres dans les installations. Une certaine souplesse est nécessaire dans la conception des bâtiments, pour parer à ce genre de difficultés survenant en cours de programmation.

Gestion et responsabilité

49. On a déjà évoqué (paragraphe 3) l'existence des organismes de gestion et de direction dans les écoles. Ces organismes sont légalement responsables du fonctionnement de l'école, des nominations du personnel et des programmes d'étude. Quand les écoles font partie d'autres équipements communautaires, des problèmes peuvent surgir concernant la répartition des responsabilités tant au niveau des commissions qu'en ce qui touche la gestion du fonctionnement. Il n'est pas possible de définir clairement les moyens les plus efficaces de gestion des équipements coordonnés, et plusieurs d'entre eux sont administrés grâce à des dispositions ad hoc, dépendant en grande partie de la compétence des personnes concernées et de la bonne volonté qu'elles mettent à travailler ensemble. Divers types d'arrangements se sont développés en différents endroits, tant en ce qui concerne les commissions responsables de la gestion qu'en ce qui concerne la nature et l'attribution de la responsabilité administrative. Il est courant de constater que l'organisme directeur de l'école continue à être responsable du travail scolaire, et qu'il existe, d'autre part, une commission de gestion, chargée des équipements coordonnés, comportant souvent des membres de l'organisme directeur. Dans certains projets plus récents, qui supposent une utilisation extensive multiple, la possibilité d'autres structures de gestion a été étudiée de près. Plusieurs personnes invoquent la nécessité d'une commission unique, responsable de la fourniture de l'ensemble sous tous ses aspects, et la nécessité d'une direction unique. Certains cependant hésitent à unir les responsabilités pour une gamme de

fonctions aussi étendue que celle que supposent les institutions les plus complexes, particulièrement quand elles comportent d'importantes contributions provenant de secteurs non dépendants des autorités de l'éducation. D'autres possibilités, étudiées par certaines autorités, comportent l'éventualité d'une "équipe" de gestion, composée des responsables de tous les grands services intéressés, et également une sorte de directeur chargé de la coordination, qui serait responsable des services communs, mais sans être nécessairement chargé de la responsabilité de l'un des services composant l'ensemble.

QUELQUES PROJETS ACTUELS

Le Centre Abraham Moss, Manchester

50. Ce centre dessert une zone dans la partie nord de Manchester, comportant les districts urbains de Cheetham et de Crumpsall, construits à l'époque victorienne, à caractère essentiellement résidentiel, et qui ont subi les changements économiques et sociaux courants dans de telles zones, dans plusieurs villes. Le projet a pu se développer parce que le conseil municipal décida de tirer profit d'une coïncidence de possibilités et de besoins, notamment du besoin et de la possibilité de construire à la fois une nouvelle école globale et un collège de formation continue, du besoin d'étendre et de rénover les équipements publics de loisirs existant dans le district, et de l'existence d'un vaste emplacement disponible, inutilisé dans sa plus grande partie, et pouvant convenir à un nouveau développement. Ce projet de développement fut entrepris par le service municipal d'architecture et le Groupe de Développement, Service d'Architecture et de Constructions, du ministère de l'Education et de la Science(1). Les équipements compris dans le centre sont les suivants:

- i) une école secondaire, accueillant 1.350 garçons et filles de 11 à 18 ans;

1) Le Groupe de Développement, faisant partie du Service d'Architecture et de Constructions du ministère de l'Education et de la Science, est un élément d'un groupe multidisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, d'éducateurs et d'administrateurs, dirigé par un architecte en chef. Il est chargé d'étudier les conséquences qu'entraînent pour la construction scolaire les récentes évolutions pédagogiques et techniques, et de définir les normes de surface, de qualité et de coût. Afin de rendre son activité efficace et concrète, le groupe centre son travail sur des projets réels, pour lesquels il agit en tant que conseil, fournissant à une autorité locale d'éducation des services architecturaux et autres, qui vont de la programmation initiale à l'approbation des bâtiments terminés, en passant par la conception et la construction détaillées.

- ii) un collège de formation continue, à 800 places, offrant des cours à temps complet et à temps partiel en ingénierie, études commerciales, science, coiffure et soins esthétiques, et aussi des installations pour l'éducation des adultes pouvant accueillir environ 200 élèves en cours à temps partiel non professionnels, pendant la journée;
- iii) un petit hôtel résidentiel, pouvant héberger pour de courts séjours 13 élèves et leur encadrement;
- iv) un centre de jeunes offrant un local pour réunions sociales à un public moyen de 150 jeunes chaque soir;
- v) des locaux sociaux pour un club de personnes âgées et d'handicapés, pouvant également préparer par jour 100 repas destinés à être servis sur place et 100 autres destinés à être servis en d'autres lieux;
- vi) une bibliothèque, pour les besoins des élèves, des étudiants adultes et du district en général, avec un fonds total de 60.000 volumes;
- vii) un centre sportif pour le district, permettant de pratiquer la natation et les sports en salle et à l'extérieur, ouvert à la fois aux élèves et au public;
- viii) trois boutiques et locaux annexes.

On peut trouver une description de la programmation, de la planification et de la construction du Centre dans le Bulletin des Constructions n° 49 du ministère de l'Education et de la Science.

Ville Nouvelle de Lancashire Central - Projet . d'un centre de district à Whittle-le-Woods

51. Whittle est une ville d'environ 9.000 habitants. Le nouveau centre de district, dont les plans sont établis par le groupe de développement - les autorités locales et l'Office pour le développement du Lancashire Central - est destiné à répondre aux besoins de 1986, quand la population aura crû jusqu'au chiffre de 26.000 habitants. Il est prévu au départ qu'il offrira une école secondaire pour 450 élèves, une bibliothèque de district, un centre local de loisirs, un ensemble de services sociaux, un centre de service familial, un supermarché, quelques magasins plus petits, un café, en même temps que des espaces verts, des terrains de jeux, un parking et un terminus d'autobus.

52. D'après les propositions faites, quatre bâtiments répondront aux besoins de l'école et de la communauté :

- i) un centre de service familial, comportant un centre de santé, une antenne du service social et un petit centre de soins journaliers;
- ii) un centre d'information, où se trouveront une bibliothèque commune à l'école et au public, quelques locaux d'enseignement général pour les élèves de l'école et les adultes, les bureaux administratifs du centre et un petit magasin;
- iii) un centre de loisirs, dans lequel se trouveront les réfectoires, la cantine de l'école, le restaurant et le snack ouverts au public, un bar, un hall polyvalent (conçu de façon à permettre, dans une extension future, l'installation d'un gymnase et d'une piscine);
- iv) un centre de technologie, contenant des locaux destinés aux arts, à l'artisanat, à la science et à l'économie domestique, ouvert aux élèves et au public.

53. Les centres d'information et de loisirs forment les deux côtés d'une place centrale, les deux autres côtés étant formés par des magasins. Des parcelles sont réservées pour l'extension ultérieure de l'école, des installations communautaires et commerciales, et pour des logements.

TENDANCES POSSIBLES DE L'EVOLUTION FUTURE

54. Plusieurs facteurs indiquent que, dans l'avenir, les créations d'équipements coordonnés, à usage éducatif et communautaire, seront vraisemblablement de plus en plus nombreuses. Les avantages économiques d'une meilleure utilisation du capital, que permet la création d'équipements utilisés conjointement par l'école et la communauté, s'ajoutent à une demande toujours croissante d'éducation et de loisirs des adultes pour rendre cette évolution vraisemblable, et ceci est encore renforcé par la tendance générale à lier plus étroitement l'enseignement offert aux élèves à une vaste gamme de besoins communautaires. En même temps, la diminution attendue du nombre des enfants, avec les conséquences qu'elle entraînera sur les effectifs scolaires, aura pour résultat de rendre disponibles des locaux dans un certain nombre d'écoles, certains de ces locaux pouvant être utilisés pour d'autres activités de la communauté. Le besoin se fera donc de plus en plus sentir de développer de nouvelles conceptions permettant la modification des espaces.

55. Parallèlement à ceci, il faudra développer les moyens propres à identifier les besoins et les souhaits des communautés, et à faire participer les communautés elles-mêmes aux décisions portant sur le genre d'équipements répondant à ces besoins et ces souhaits. En partant de l'idée généralement acceptée que les bâtiments scolaires représentent d'importants investissements publics, dont il conviendrait de tirer le plus grand parti possible, il est plus facile d'affirmer que ces autres utilisations devraient contribuer au bien-être général de la communauté locale, qu'il ne l'est de définir avec précision ce dont la communauté a besoin. Actuellement, il n'a été tenté que dans un petit nombre de cas d'étudier les besoins de certaines communautés, tels qu'ils sont perçus par leurs membres, afin de déterminer sur cette base quel nouvel usage doit être fait des bâtiments existants, ou de décider quelles installations doivent être créées pour élargir la gamme d'utilisation des bâtiments. Le manque de concertation concernant les besoins supposés et les besoins réels peut ne pas s'exprimer par une opposition ouverte aux plans, et peut simplement avoir comme résultat la non-utilisation des équipements par ceux à qui ils sont destinés. Plusieurs centres de sports, très perfectionnés, dépendant d'écoles, sont utilisés par des gens qui viennent de fort loin, tandis que ceux qui habitent tout près ne les utilisent que peu. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il n'y a pas besoin de centres de sports, mais cela incline à penser que, pour satisfaire les besoins de certains à l'intérieur d'une vaste zone géographique, on a peut-être négligé les besoins de ceux qui habitent à proximité.

56. Il est bien difficile de déterminer les besoins que ressent une communauté, et ses besoins réels, et le genre d'enquête, qui se borne à demander aux membres d'une communauté ce qu'ils veulent, présente bien des dangers. Certaines de ces difficultés sont les difficultés générales d'une consultation du public, qui sont communes à toutes les formes de travail en communauté, tels par exemple la difficulté de discerner les opinions de groupes minoritaires, qui, parce qu'ils s'expriment, peuvent sembler parler au nom de toute la communauté, sans être nécessairement représentatifs, et aussi la difficulté de mettre en oeuvre un mécanisme adapté, permettant une communication satisfaisante. D'autres difficultés peuvent être le propre de l'association d'équipements ouverts à la fois au public et à l'école. Dans ce qu'ils espèrent possible, les gens peuvent être déterminés et limités par leurs opinions toutes faites sur ce qu'est une école, sur ce qu'ils estiment "éducatif", et ceci peut influencer sur leur conception des équipements qui, pensent-ils, peuvent être créés en relation avec des équipements scolaires.

57. Dans la mesure où l'on a de plus en plus tendance à relier les équipements scolaires aux autres équipements publics, il est peut-être nécessaire de reconsidérer certaines questions légales ou réglementaires. A l'heure actuelle, les nouvelles constructions scolaires doivent se conformer à certains règlements nationaux, inspirés de leur utilisation en tant que locaux d'enseignement, ce qui les rend également aptes à être utilisés de façon similaire par la communauté. Cependant, d'autres types d'utilisation publique peuvent faire que les bâtiments soient utilisés d'une autre façon, ce qui supposera éventuellement des règlements plus stricts, en ce qui concerne notamment le respect des facteurs de sécurité. Certaines catégories d'activités publiques, telles que les représentations publiques, la consommation d'alcool, la musique et la danse, nécessitent l'obtention d'une licence, ce qui rend nécessaire que le bâtiment soit conforme aux exigences des magistrats qui délivrent la licence; quand on peut s'attendre à ce que ces activités constituent une partie du programme régulier, il peut être indispensable de modifier la conception du bâtiment, afin qu'il soit conforme à ces exigences. En particulier quand les équipements ouverts à la fois à l'école et au public sont considérables et étroitement intégrés, il peut être nécessaire de considérer la définition légale d'une école, en veillant notamment à se conformer aux exigences définies par les lois sur l'éducation. Jusqu'à maintenant, la plupart de ces problèmes n'ont pas soulevé de difficulté majeure, dans la mesure où les réalisations ont été considérées comme expérimentales, ce qui permettait une certaine marge dans l'application de certains règlements.

58. On a déjà évoqué la perspective selon laquelle la diminution des effectifs scolaires aurait pour résultat de faire diminuer, dans l'avenir immédiat, les raisons de construire de nouveaux bâtiments scolaires. La modification des espaces rendus libres dans les écoles existantes, en vue de les adapter à d'autres formes d'utilisation par la communauté, est sans doute la réponse à cette situation. On peut également prévoir de développer l'usage que fait l'école d'autres équipements communautaires. Actuellement, la plupart des projets coordonnés sont pour l'essentiel des écoles auxquelles on adjoint des équipements à l'usage de la communauté. Cependant, certains projets sont à l'étude, dans lesquels l'utilisation d'autres équipements de la communauté est prévue comme une partie intégrante de la conception des équipements destinés à l'école. Certes, le principe qui est à la base de cette méthode n'est pas neuf. Depuis bien des années, les écoles ont utilisé, pour une partie de leurs programmes, d'autres équipements communautaires. L'exemple le plus répandu est l'utilisation régulière d'une piscine publique, et, en certains endroits, des centres sportifs publics ont été utilisés de la même façon. Dans ces cas, l'utilisation des équipements de la communauté a normalement été un "extra", les

installations scolaires n'étant pas, dans la plupart des cas, affectées par cette possibilité supplémentaire. Toutefois, un projet de groupe actuellement mis en application à Crewe dans le Cheshire envisage la création d'une série de centres, dont chacun comprend des équipements prévus à la fois pour être utilisés par le public et par un certain nombre d'écoles. Les écoles sont actuellement situées dans des bâtiments qui sont parfois trop petits, et qui sont complétés par un nombre considérable de bâtiments temporaires, et l'on ne peut pas prévoir pour un avenir proche que l'on pourra, en agrandissant notablement chaque école, rendre tous les locaux conformes aux normes adaptées aux besoins de l'école globale. En créant, sous la forme de centres mixtes, des équipements utilisés conjointement par la communauté et par l'école, on a pour but de mettre à la disposition de chaque école une gamme d'installations adaptées à ses besoins, et en même temps de créer, comme élément de redéveloppement du centre ville, des équipements communautaires dont on a grand besoin.